

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE



IFEN - IMFK - IFSI 2023-2024

**Date limite
retour dossier
15/10/2023**

Pour compléter ce dossier, reportez-vous aux annexes. Renseignez ce dossier avec précision.

 IL EST INDISPENSABLE QUE TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES EN ANNEXE 1
SOIENT JOINTES À CE DOSSIER POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

1. FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT

N° ÉTUDIANT :

Si vous avez déjà été inscrit à l'université de Bourgogne, indiquez votre numéro étudiant : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

SINON

N° DE CANDIDATURE :

N° Parcoursup ou numéro OPI communiqué par votre IFSI

 [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Ce numéro peut contenir moins de chiffres qu'il n'y a de cases.

ÉTAT CIVIL

NOM : NOM d'usage : (marital)

 1^{er} Prénom : 2^e Prénom : 3^e Prénom : (de l'état civil)

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] Département : .. ou Pays : Ville :

 Sexe : F - Féminin M - Masculin Nationalité :

USAGE

 Civilité d'usage : Madame Monsieur Prénom d'usage :

N° National étudiant :

BEA obligatoire pour les bacheliers depuis 1995 ou INA (indiqué sur votre relevé des notes du bac) NNE ou INE obligatoire pour tout étudiant depuis 1995 (indiqué sur votre carte étudiant) INES pour toute nouvelle inscription dans le supérieur à compter de la rentrée 2018-19

[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

(écrire le N° en minuscule)

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) - CROUS

Pour les étudiants inscrits en formation initiale*, y compris par la voie de l'apprentissage : numéro OBLIGATOIRE pour l'inscription.

Numéro CVEC transmis par le CROUS : [] [] [] [] - [] [] [] [] [] [] - [] []

* Les inscrits en formation continue ne sont pas concernés par la CVEC.

Ce certificat est délivré par les CROUS. Formalité à accomplir depuis MesServices.etudiant.gouv.fr, puis CVEC.

SITUATION FAMILIALE

 1 - Seul(e) sans enfant 2 - Couple sans enfant 3 - Seul(e) + enfant(s) 4 - Couple + enfant(s) Nombre d'enfant(s) : [] []

HANDICAP

Êtes-vous en situation de handicap ou atteint d'un trouble de la santé?

 oui non

Si oui, la Mission Handicap vous adressera à la rentrée des informations relatives à la mise en oeuvre de dispositions particulières

SERVICE NATIONAL

 3 - Exempté 4 - Service accompli 5 - Recensement effectué (-18 ans) 6 - Journée défense citoyenne (JDC/APD) (+18 ans / -25 ans) 7 - En attente de l'attestation de recensement ou de JDC/APD 8 - Non concerné (étudiant étranger, + de 25 ans)

1^{re} INSCRIPTION

 dans l'enseignement supérieur français (BTS, CPGE, écoles ingénieurs, Universités y compris IUT...) Année : [] [] [] [] / [] [] [] []
 en université publique française Année : [] [] [] [] / [] [] [] [] Établissement :
 Académie :

 à l'université de Bourgogne Année : [] [] [] [] / [] [] [] []

BACCALURÉAT OU ÉQUIVALENCE

 Série et spécialité (bac général jusqu'en 2020, bac pro, bac techno) : Mention : Date d'obtention : [] [] / [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
(ex. : STT ACA, ES LV1, L-LV3, L-arts, S-SVT Physique/chimie, S-BIO, STI, STL...)
 Spécialités et options (bac général à partir de 2021) : Spécialité 1 de terminale : Option 1 :
 Spécialité 2 de terminale : Option 2 :
 Spécialité de première : Option 3 :
 Option 4 :

 Type d'établissement : LY - Lycée français 15 - Autre/Etablissement 2nd degré à l'étranger

Nom de l'établissement et ville : Département : [] [] []

2. FICHE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTUDIANT

ADRESSE PERMANENTE (pour toute correspondance)

Bât., Résidence, chez :

N° et libellé de la voie :

Lieu-dit :

Code postal : Commune :

Pays : Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

ADRESSE POUR L'ANNÉE EN COURS (si différente)

Bât., Résidence, chez :

N° et libellé de la voie :

Lieu-dit :

Code postal : Commune :

Pays : Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Tél. portable de l'étudiant : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

 E-mail :@.....
(adresse perso. de l'étudiant obligatoire pour activer le compte informatique)

TYPE D'HÉBERGEMENT POUR LA NOUVELLE ANNÉE

 1 - Résidence Univ. (CROUS) 2 - Foyer agréé 4 - Domicile parental 5 - Logement personnel (hors chambre d'étudiant)
 6 - Chambre d'étudiant chez un particulier 7 - Autre mode d'hébergement 8 - Logement en colocation

3. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

RÉGIME D'INSCRIPTION

Vous vous inscrivez dans le cadre de la formation :

 1 - Initiale (poursuite d'études) 9 - Continue (reprise d'études financée ou prise en charge par un organisme extérieur public ou privé)

 3 - Permanente (reprise d'études non financée par un organisme extérieur public ou privé) 4 - Par apprentissage 8 - Contrat de professionnalisation

STATUT

 Vous vous inscrivez en tant que : EI - Étudiant infirmier ER - Étudiant en ergothérapie MK - Étudiant en masso-kinésithérapie DIJON
 KN - Étudiant en masso-kinésithérapie NEVERS

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE - CSP

 Activité professionnelle 2023-2024 de l'étudiant. Si vous travaillez, indiquer :

 le libellé de votre profession : Code CSP : [] [] (se référer à la codification CSP - Annexe 2)

Indiquer le type d'emploi exercé en 2023-2024

 B - dispositif de conversion (CIF)
 C - emploi ≤ à 1 mois
 D - emploi > à 1 mois ≤ 6 mois
 E - emploi > 6 mois
 F - aide éducateur
 I - assistant d'éducation

 H - étudiant rémunéré au titre des études (internes médecine, doctorants : monitorat, ATER, convention CIFRE...)
 K - étudiant fonctionnaire rémunéré au titre des études (pour les fonctionnaires stagiaires, il est nécessaire d'être recensé par le Rectorat)

Indiquer le temps de travail en 2023-2024

 1 - Temps complet
 2 - Temps partiel ≥ 150h par trimestre
 3 - Temps partiel - de 150h par trimestre

 Profession et catégorie socio-professionnelle des parents ou tuteur - à renseigner obligatoirement même si vous n'êtes plus à charge.
 indiquer le libellé et le code CSP de la profession (se référer à la codification CSP - Annexe 2)

Père : Code CSP : [] []

Mère : Code CSP : [] []

ou à défaut, tuteur : Code CSP : [] []

SPORTIF HAUT NIVEAU

 Êtes-vous sportif de haut niveau ? OUI Si OUI, précisez dans quel sport : NON

(concerne tout sportif inscrit sur les listes nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports - joindre un justificatif)

Le saviez-vous ? Le Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives de l'uB (PEPS-uB) a pour but de soutenir les sportifs étudiants de haut niveau tout au long de leur cursus d'études.

PEPS-uB concerne les sportifs étudiants inscrits sur les listes ministérielles et ceux d'un niveau national juste inférieur.

 Pour toute information et pour intégrer le PEPS-uB, reportez-vous sur <http://ub-link.u-bourgogne.fr/mon-quotidien/faire-du-sport/le-sport-de-haut-niveau.html>

AIDE(S) FINANCIÈRE(S) HORS BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CROUS)

Vous bénéficiez d'aide(s) financière(s) hors bourse d'enseignement supérieur pour vos études - cochez le(s) type(s) d'aide(s) perçue(s)

 D - Bourses collectivités territoriales (commune, département, Région) 1 - Convention CIFRE - doctorants 7 - Allocation INRAE
 S - Bourse Région pour élèves sages-femmes 2 - Allocations CNRS - doctorants 8 - Autres soutiens financiers aux doctorants (bourses CNRS, INRA, CEA, allocation thèse Région, bourses de doctorat Ministère défense...)
 F - Bourse gouvernement étranger 3 - Allocations Région - doctorants
 A - Allocation INSERM - doctorants 6 - Contrat doctoral B - Allocation ANR - doctorants

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

 Vous partez à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges OUI - E - Envoi (départ à l'étranger) Si OUI, indiquez le programme d'échanges :

 1 - ERASMUS+

 6 - Autres programmes financés par l'Union Européenne

 T - Autres programmes et accords bilatéraux hors UE (y compris cotuelles de thèse)

Pays :

Établissement étranger d'accueil :

ATTESTATION DE L'ÉTUDIANT

■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

1 - Adhésion à une assurance responsabilité d'une mutuelle étudiante 2 - Autre adhésion 3 - Adhésion en cours

Il vous est rappelé que l'**assurance RESPONSABILITÉ CIVILE** (qui couvre les dommages que vous pourriez causer) est **OBLIGATOIRE pour vous inscrire à l'Université de Bourgogne**. Seule l'adhésion à une mutuelle étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque ; en cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2023/2024 (valable de la date d'inscription au 30/09/2024).

■ CHARTE DU BON USAGE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET NOTE "INFOS SÉCURITÉ"

Ce document est consultable à l'adresse suivante <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html>

Je soussigné(e), M. - Mme.....

- reconnais avoir été informé(e) par l'université de l'obligation qui m'est faite de détenir une assurance responsabilité civile pour les activités universitaires (y compris stage en milieu professionnel) et extra-universitaires et j'atteste en posséder une valable pour toute la durée de l'année universitaire 2023-2024 (valable de la date d'inscription au 30/09/2023),
- certifie avoir eu connaissance de la charte de bon usage des ressources informatiques et des consignes de sécurité figurant sur la note «infos sécurité» de l'université de Bourgogne,
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des instructions jointes au dossier.

Dijon, le

Signature

Étudiant mineur - À remplir par les parents ou le responsable légal

Je soussigné M. et/ou Mme (Prénom - NOM)..... autorise ma fille / mon fils à s'inscrire à l'université de Bourgogne pour l'année 2023-2024.

Le Signature du(des) parent(s) ou du responsable légal

ATTENTION : Vous avez terminé de constituer votre dossier. Pour valider votre inscription, vous devez :

- fournir avec ce dossier les pièces demandées
- régler les droits d'inscription.

Reportez-vous aux informations figurant dans les annexes.

L'étudiant est informé qu'étant inscrit à l'université de Bourgogne, son image peut apparaître sur des photos et/ou vidéos de présentation de l'université.

Motif dossier incomplet :

Date d'inscription :

Montant des droits :

Mode de paiement :

N° de quittance :

Encart grisé : RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dossier d'inscription administrative est un traitement de données personnelles géré par l'université de Bourgogne (uB)

1. Objet du traitement de données

Finalité :

- assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants,
- informer le CROUS de l'inscription de l'étudiant, pour lui permettre l'accomplissement de sa mission,
- informer le Rectorat et/ou les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles de l'inscription à l'uB de leurs étudiants,
- établir des statistiques par le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Rectorat et permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'Observatoire de la vie étudiante et par l'uB.

Base légale :

Ce traitement relève de l'article 6 (c) du règlement général sur la réglementation des données RGPD : le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le président de l'université est soumis.

2 Données traitées

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT : État civil, N° CVEC (contribution vie étudiante et campus, n° d'attestation fourni par le CROUS), situation familiale, handicap, service national, 1^{ère} inscription dans le supérieur, baccalauréat ou équivalence,

FICHE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTUDIANT : Adresse, téléphone, courriel, type d'hébergement pour la nouvelle année,

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE : Régime d'inscription, statut, catégorie socio-professionnelle de l'étudiant, catégorie socio-professionnelle des parents ou tuteur, type d'emploi exercé, temps de travail, qualité de sportif de haut niveau, aides financières hors bourses d'enseignement supérieur, échanges internationaux.

INSCRIPTION AUX ÉTAPES : Dernier établissement fréquenté, situation année précédente, dernier diplôme obtenu, autre établissement fréquenté pour l'année en cours, inscription principale, bourse, cursus aménagé, césure, titre d'accès externe, inscriptions secondaires, situation sociale particulière, assurance responsabilité civile.

Source des données :

Données saisies par la personne qui complète le dossier d'inscription administrative (saisie en ligne ou dossier papier).

Caractère obligatoire du recueil de données

Recueil de données nécessaires à la gestion du dossier administratif et pédagogique de l'étudiant.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée selon l'article 22 du RGPD.

3. Personnes concernées

Les personnes qui s'inscrivent en formations initiale ou continue dispensées à l'uB.

4. Destinataires des données

Catégorie de destinataires

Les destinataires de ces données sont :

- Les personnels administratifs et enseignants habilités par l'uB,
- Le CROUS,
- Le Ministère de l'éducation nationale,
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation,
- Le Rectorat,
- L'Observatoire de la Vie Étudiante,
- Les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles.

Les destinataires de ces données sont de plus et uniquement pour les étudiants relevant des établissements concernés

- Les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles
- Les établissements avec lesquels des conventions ont été conclues pour des inscriptions complémentaires à l'uB (IFSI, IFMKN, IFEN).

Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5. Durée de conservation des données

Les données sont conservées en base active pendant l'année universitaire courante et durant le cursus universitaire puis archivées.

6. Sécurité

Les données ne sont accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés selon une politique d'habilitation définie par l'uB. Les destinataires des données personnelles des étudiants au sein de l'uB sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Les mesures de sécurité techniques appropriées sont mises en oeuvre pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée de données de manière accidentelle ou illicite.

7. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Exercer ces droits

La déléguée à la protection des données (DPD) de l'université est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Par voie électronique à dpd@u-bourgogne.fr

Par courrier postal : Déléguée à la protection des données, Maison de l'université, Esplanade Erasme 21078 DIJON CEDEX.